

Département des Pyrénées Atlantiques (64 490)

# Commune d'OSSE-EN-ASPE


## PLAN LOCAL D'URBANISME



Vue du bourg d'Osse-en-Aspe depuis le Chemin du Mont

## RAPPORT DE PRESENTATION (2<sup>ème</sup> partie)

RECUEIL DES BATIMENTS AGRICOLES au titre de l'Article L 123-1-5 6°du Code Urbanisme

SITE & ARCHITECTURE	PROCEDURE ANTERIEURE	PROCEDURE ELABORATION DU PLU	<b>1.2.3</b>
	 <p>Site&amp;Architecture A LIQUARD 26 rue du Chai des Farines 33000 BORDEAUX 05 56 51 66 79 – agnes-liquard@wanadoo.fr</p>	<p>CARTE COMMUNALE</p> <p>Approuvée par délibération du Conseil municipal du 17 mars 2011</p> <p>Approuvée par Arrêté préfectoral du 18 avril 2011</p>	

## SOMMAIRE

### Cadre réglementaire

### Liste des bâtiments agricoles au titre de l'Article L123-1-5 6° du Code de l'Urbanisme :

*Extrait de l'Article L123-1-5 6° du Code de l'Urbanisme, modifié par Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 art 157*

*« Dans les zones agricoles, le règlement peut désigner les bâtiments qui, en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial, peuvent faire l'objet d'un changement de destination ou d'une extension limitée, dès lors que ce changement de destination ou cette extension limitée ne compromet pas l'exploitation agricole. Le changement de destination et les autorisations de travaux sont soumis à l'avis conforme de la commission départementale de la consommation des espaces agricoles prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime. »*

## Dispositions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti et paysager (Article L.123-1-5-6° du Code de l'urbanisme)

### **Article L. 123-1-5-6° du Code de l'Urbanisme modifié par Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 art 157 (V)**

Les plans locaux d'urbanisme peuvent « identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique, et définir le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection ».

**Dans les zones agricoles, le règlement peut désigner les bâtiments qui, en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial, peuvent faire l'objet d'un changement de destination ou d'une extension limitée, dès lors que ce changement de destination ou cette extension limitée ne compromet pas l'exploitation agricole. Le changement de destination et les autorisations de travaux sont soumis à l'avis conforme de la commission départementale de la consommation des espaces agricoles prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime.**

Dans les zones naturelles, le règlement peut désigner les bâtiments qui, en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial, peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'exploitation agricole ou la qualité paysagère du site. Dans ce cas, les autorisations de travaux sont soumises à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

### **Article R. 421-17 du Code de l'Urbanisme**

« Doivent être précédés d'une déclaration préalable lorsqu'ils ne sont pas soumis à permis de construire en application des articles R. 421-14 à R. 421-16, les travaux exécutés sur des constructions existantes, à l'exception des travaux d'entretien ou de réparations ordinaires, et les changements de destination des constructions existantes suivants :

[...]

d) Les travaux exécutés sur des constructions existantes ayant pour effet de modifier ou de supprimer un élément que le plan local d'urbanisme ou un document d'urbanisme en tenant lieu a identifié, en application du 7° de l'article L.123-1, comme présentant un intérêt patrimonial et paysager ».

### **Article R.123-12-2 :**

« Doivent être précédés d'une déclaration préalable les travaux, installations et aménagements suivants : [...]

h) Les travaux ayant pour effet de modifier ou de supprimer un élément que le plan local d'urbanisme ou un document d'urbanisme en tenant lieu a identifié, en application du 7° de l'article L. 123-1-5, comme présentant un intérêt patrimonial ou paysager ».

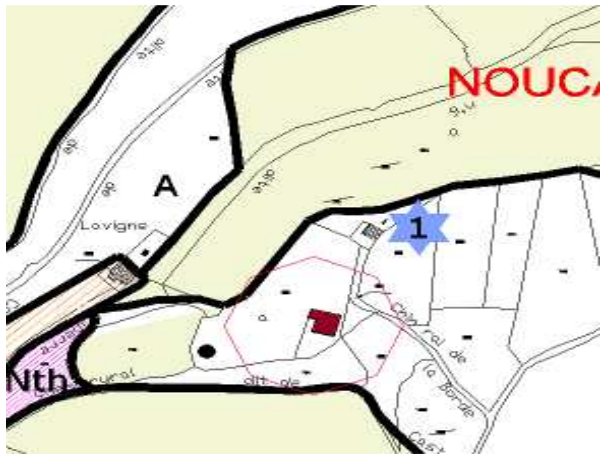


### **Article R.121-28 :**

« Doivent en outre être précédés d'un permis de démolir les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction : [...]

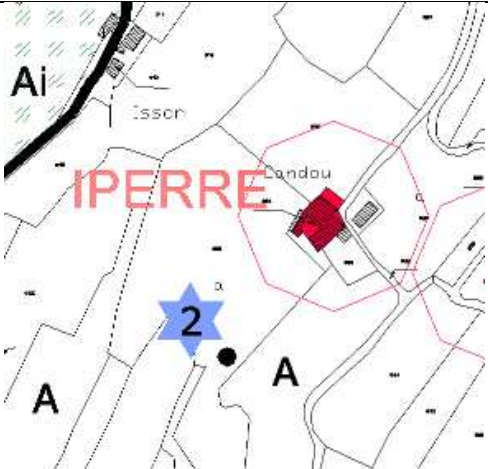


e) Identifiée comme devant être protégée par un plan local d'urbanisme, en application du 7° de l'article L. 123-1-5, située dans un périmètre délimité par le plan en application du même article ou, dans une commune non dotée d'un plan local d'urbanisme ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu, identifiée par délibération du conseil municipal, prise après enquête publique, comme constituant un élément de patrimoine ou de paysage à protéger et à mettre en valeur ».

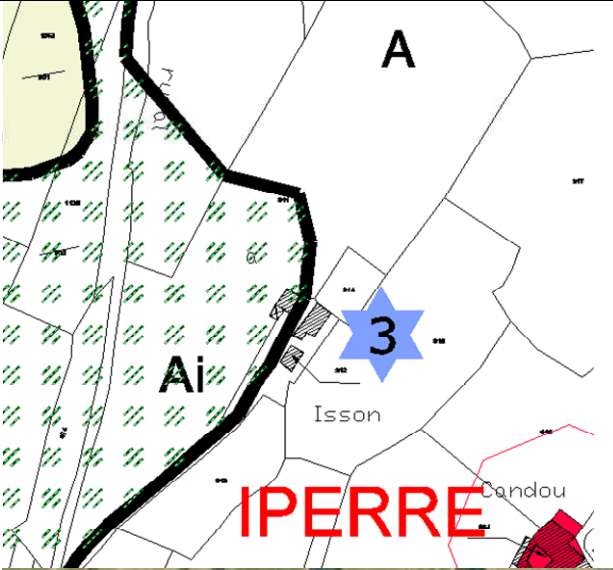


**A ce titre, 19 bâtiments agricoles existants sur la commune d'Osse-en-Aspe, ont été repérés dans le cadre de l'élaboration du PLU.  
Cet inventaire n'est pas exhaustif.**

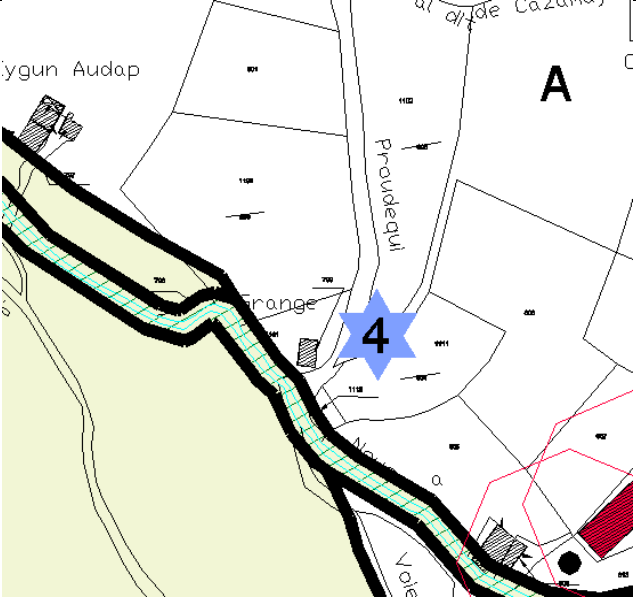


## **Liste des bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination**

Numéro	Propriétaire Référence cadastrale	Activité agricole	Intérêt (d'après l'art.L.123-1 du code de l'urbanisme) : Intérêt historique et culturel représentatif de l'activité agro-pastorale du Béarn : ancienne borde
1	Particulier B2 994 Noucarrou Chemin de la Borde	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) à 30 m de la parcelle n°745 d'épandage la plus proche.</li> <li>2) A 66 m de la parcelle n°739 bâtiment d'élevage le plus proche,</li> <li>3) Hors périmètre d'estive.</li> </ol>	
Electricité	AEP	Assainissement	 
Ligne BT aérienne à ≈ 80m	Réseau à ≈ 80m	<p>Non compris dans le zonage d'assainissement collectif</p> <p>Capacité du sol à l'assainissement inconnu</p>	

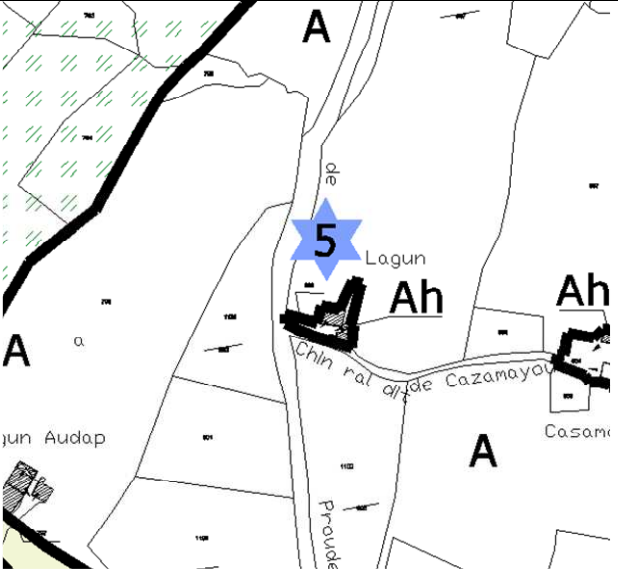




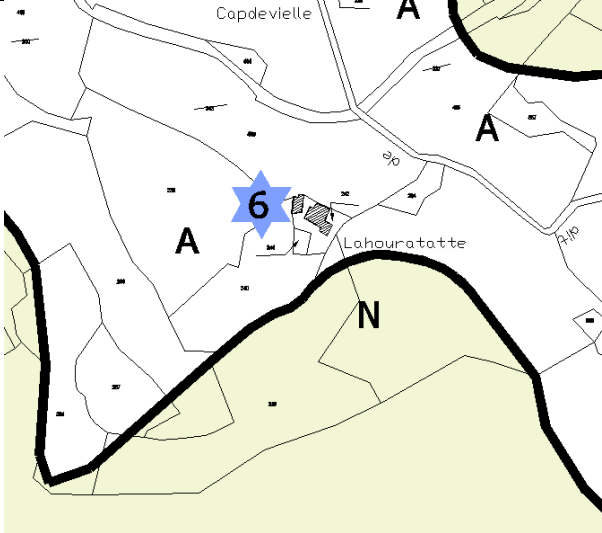


Numéro	Propriétaire Référence cadastrale	Activité agricole	Intérêt (d'après l'art.L.123-1 du code de l'urbanisme) : Intérêt historique et culturel représentatif de l'activité agro-pastorale du Béarn	
2	Particulier B2 865 a Iperre Chemin d'Ipère	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) à 49 m de la parcelle n°844 d'épandage la plus proche.</li> <li>2) A 70 m de la parcelle n°864 bâtiment d'élevage le plus proche,</li> <li>3) Hors périmètre d'estive.</li> </ol>	 <p>Intérêt historique et culturel représentatif de l'activité agro-pastorale du Béarn Bâtiment agricole (env 1970)</p>	
Electricité	AEP	Assainissement	 	
Ligne BT aérienne à ≈ 60m	Réseau à ≈ 70m	<p>Non compris dans le zonage d'assainissement collectif</p> <p>Situé dans une zone favorable à l'assainissement autonome</p>		

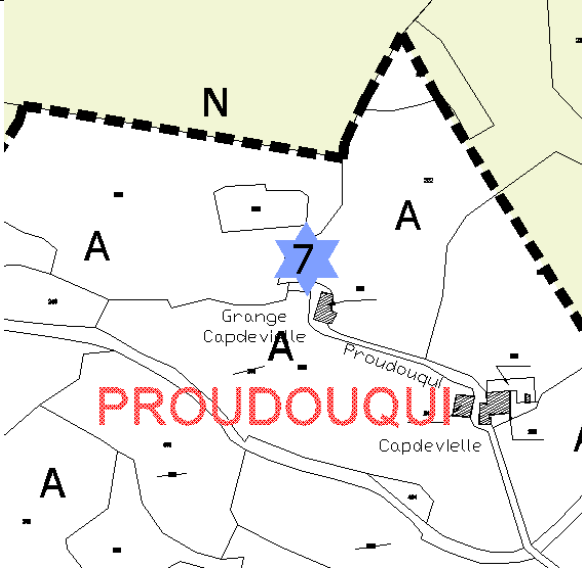


Numéro	Propriétaire Référence cadastrale	Activité agricole	Intérêt (d'après l'art.L.123-1 du code de l'urbanisme) :
3	Particulier B2 912 Isson Chemin de Proudouqui	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) à 122 m de la parcelle n°1052 d'épandage la plus proche.</li> <li>2) A 121 m de la parcelle n°864 bâtiment d'élevage le plus proche,</li> <li>3) Hors périmètre d'estive</li> </ol>	 <p>Intérêt historique et culturel représentatif de l'activité agropastorale du Béarn Ancienne ferme avec habitation et dépendances</p>
Electricité	AEP	Assainissement	 
Déjà desservi	Déjà desservi	<p>Non compris dans le zonage d'assainissement collectif</p> <p>Situé dans une zone nécessitant un dispositif d'assainissement adapté</p>	

Numéro	Propriétaire Référence cadastrale	Activité agricole	Intérêt (d'après l'art.L.123-1 du code de l'urbanisme) :
4	Particulier B2 799  Chemin de Proudouqui	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) à 438 m de la parcelle n°835 d'épandage la plus proche.</li> <li>2) A 145 m de la parcelle n°807 bâtiment d'élevage le plus proche,</li> <li>3) Hors périmètre d'estive</li> </ol>	 <p>Intérêt historique et culturel représentatif de l'activité agropastorale du Béarn Ancienne grange</p>
<p><b>Electricité</b></p> <p>Réseau : en bordure de parcelle</p>	<p><b>AEP</b></p> <p>Réseau : en bordure de parcelle</p>	<p><b>Assainissement</b></p> <p>Non compris dans le zonage d'assainissement collectif</p> <p>Situé dans une zone favorable à l'assainissement autonome</p>	 

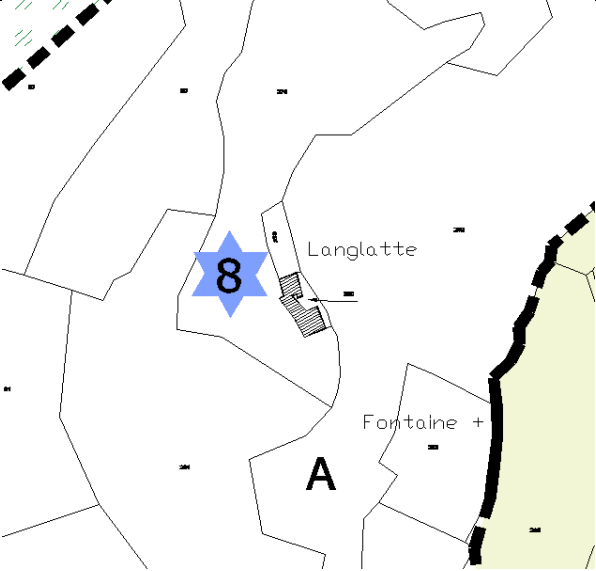




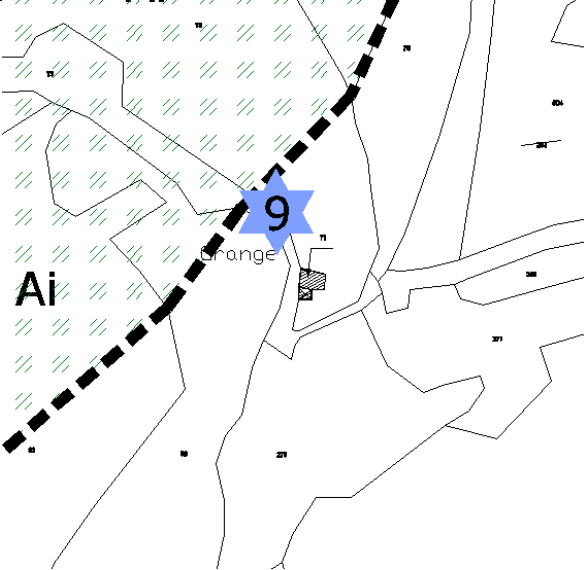


Numéro	Propriétaire Référence cadastrale	Activité agricole	Intérêt (d'après l'art.L.123-1 du code de l'urbanisme) :
5	Particulier B2 868 Lagun Chemin de Proudouqui	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) à 326 m de la parcelle n°845 d'épandage la plus proche.</li> <li>2) A 239 m de la parcelle n°807 bâtiment d'élevage le plus proche,</li> <li>3) Hors périmètre d'estive</li> </ol>	 <p>Intérêt historique et culturel représentatif de l'activité agropastorale du Béarn Ancienne ferme avec habitation et dépendances</p>
Electricité	AEP	Assainissement	
Déjà desservi	Déjà desservi	<p>Non compris dans le zonage d'assainissement collectif</p> <p>Situé dans une zone nécessitant un dispositif d'assainissement adapté</p>	 

Numéro	Propriétaire Référence cadastrale	Activité agricole	Intérêt (d'après l'art.L.123-1 du code de l'urbanisme)	
6	C2 242 Lahouratatte Chemin de Proudouqui	1) à 464 m de la parcelle n°331 d'épandage la plus proche. 2) A 529 m de la parcelle n°327 bâtiment d'élevage le plus proche, 3) Hors périmètre d'estive		<p>Intérêt historique et culturel représentatif de l'activité agropastorale du Béarn</p> <p>Maison présente sur le cadastre napoléonien de 1813, ancien corps de ferme avec habitation et dépendances, bénéficiant d'une vue paysagère. Bâtiment avec 1 étage + combles.</p>
Electricité  Déjà desservi	AEP  Déjà desservi	<p><b>Assainissement</b></p> <p>Non compris dans le zonage d'assainissement collectif</p> <p>Capacité du sol à l'assainissement inconnu</p>		

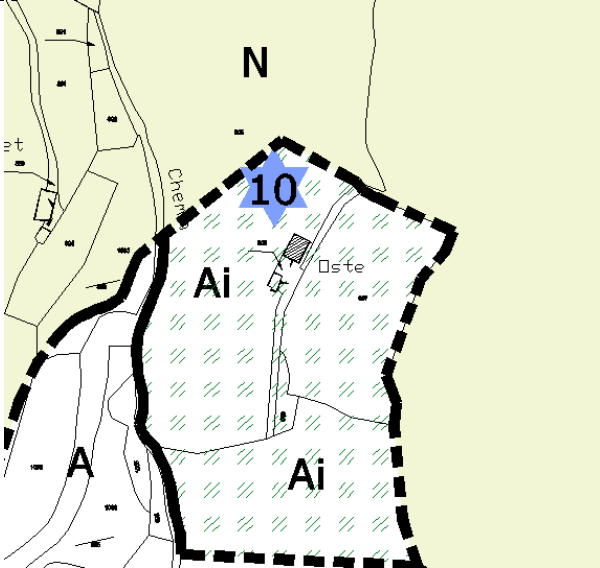

Numéro	Propriétaire Référence cadastrale	Activité agricole	Intérêt (d'après l'art.L.123-1 du code de l'urbanisme)	
7	Particulier C2 223 Capdevielle Proudouqui	1) à 622 m de la parcelle n°331 d'épandage la plus proche. 2) A 676 m de la parcelle n°327 bâtiment d'élevage le plus proche, 3) Hors périmètre d'estive		Intérêt historique et culturel représentatif de l'activité agro-pastorale du Béarn
Electricité	AEP	Assainissement		
Ligne BT aérienne à ≈ 90m	Réseau à ≈ 70m	Non compris dans le zonage d'assainissement collectif  Capacité du sol à l'assainissement inconnu		

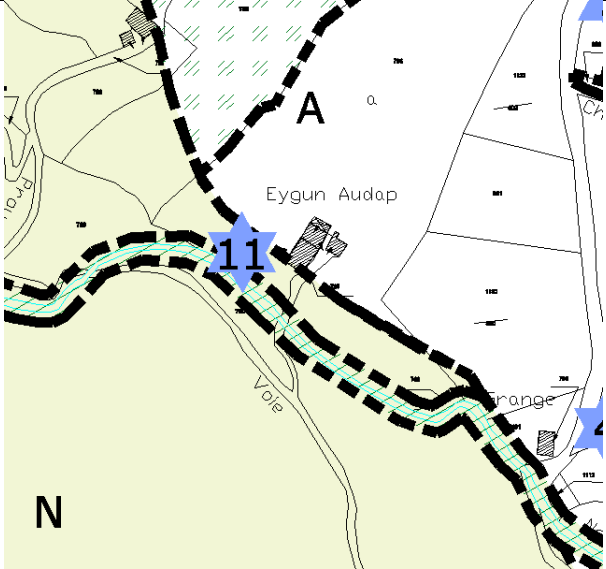




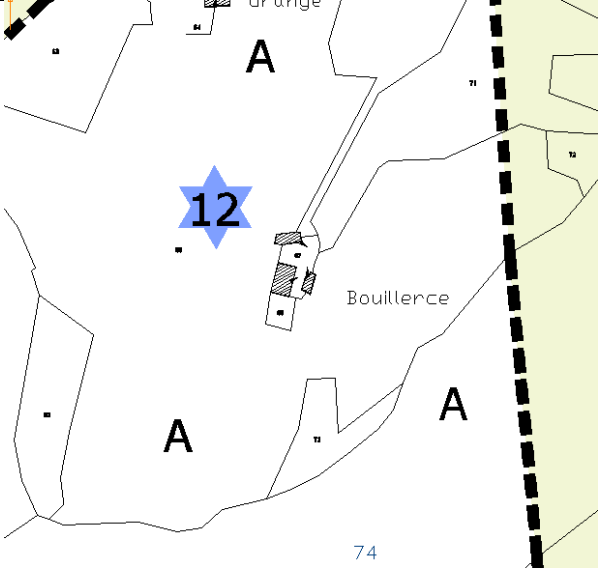


Numéro	Propriétaire Référence cadastrale	Activité agricole	Intérêt (d'après l'art.L.123-1 du code de l'urbanisme)
8	Particulier C2 280 Langlatte Chemin de Proudouqui	1) à 439 m de la parcelle n°331 d'épandage la plus proche. 2) A 510 m de la parcelle n°327 bâtiment d'élevage le plus proche, 3) Hors périmètre d'estive	 <p>Intérêt historique et culturel représentatif de l'activité agro-pastorale du Béarn</p> <p>Maison présente sur le cadastre napoléonien de 1813, ancien corps de ferme avec habitation et dépendances, bénéficiant d'une vue paysagère. Bâtiment avec 1 étage + combles.</p>
Electricité	AEP	Assainissement	
Déjà desservi	Déjà desservi	Non compris dans le zonage d'assainissement collectif  Capacité du sol à l'assainissement inconnu	 

Numéro	Propriétaire Référence cadastrale	Activité agricole	Intérêt (d'après l'art.L.123-1 du code de l'urbanisme)
9	Particulier C1 77  Chemin de Proudouqui	1) à 593 m de la parcelle n°331 d'épandage la plus proche. 2) A 658 m de la parcelle n°327 bâtiment d'élevage le plus proche, 3) Hors périmètre d'estive	 <p data-bbox="1668 351 2049 486">Intérêt historique et culturel représentatif de l'activité agro-pastorale du Béarn Ancienne grange</p>
Electricité	AEP	Assainissement	 
En bordure de parcelle	Réseau à ≈ 40m	Non compris dans le zonage d'assainissement collectif  Capacité du sol à l'assainissement inconnu	

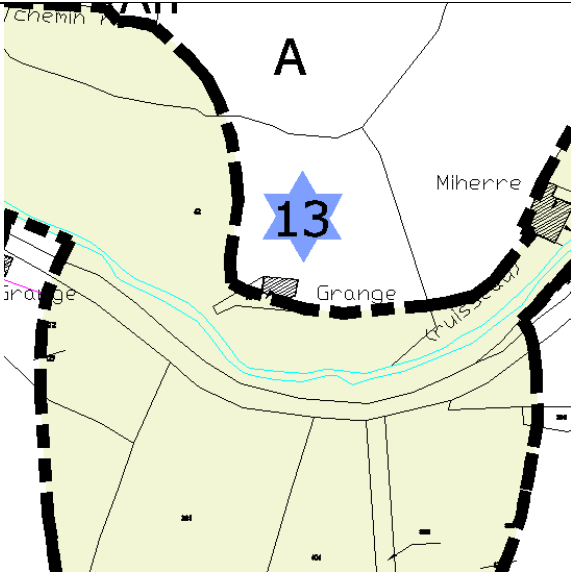




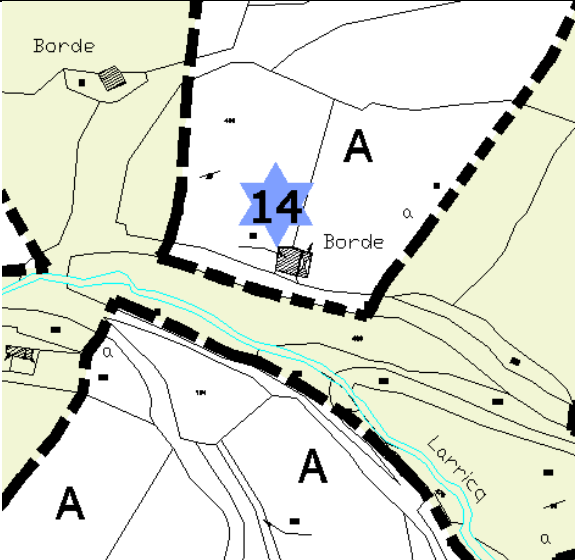


Numéro	Propriétaire Référence cadastrale	Activité agricole	Intérêt (d'après l'art.L.123-1 du code de l'urbanisme)	
10	Particulier B2 906  Chemin de Proudouqui	1) à 175 m de la parcelle n°1053 d'épandage la plus proche. 2) A 516 m de la parcelle n°864 bâtiment d'élevage le plus proche, 3) Hors périmètre d'estive		Intérêt historique et culturel représentatif de l'activité agro-pastorale du Béarn
Electricité	AEP	Assainissement		
Déjà desservi	Déjà desservi	Non compris dans le zonage d'assainissement collectif  Capacité du sol à l'assainissement inconnu		

Numéro	Propriétaire Référence cadastrale	Activité agricole	Intérêt (d'après l'art.L.123-1 du code de l'urbanisme)
11	Particulie r B2 797 Eygun-Audap Chemin de Proudouqui	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) à 506 m de la parcelle n°845 d'épandage la plus proche.</li> <li>2) A 292 m de la parcelle n°807 bâtiment d'élevage le plus proche,</li> <li>3) Hors périmètre d'estive</li> </ol>	 <p>Intérêt historique et culturel représentatif de l'activité agro-pastorale du Béarn</p>
Electricité	AEP	Assainissement	
Déjà desservi	Déjà desservi	<p>Non compris dans le zonage d'assainissement collectif</p> <p>Capacité du sol à l'assainissement inconnu</p>	 

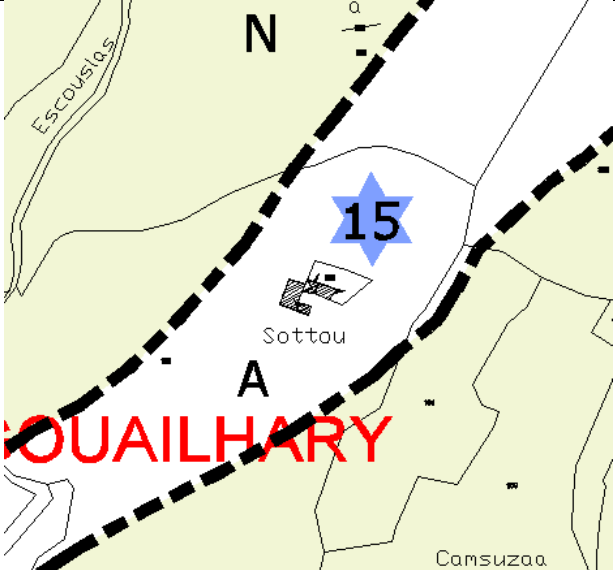


Numéro	Propriétaire Référence cadastrale	Activité agricole	Intérêt (d'après l'art.L.123-1 du code de l'urbanisme)	
12	Particulie C1 67 Bouillerce Chemin de Proudouqui r	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) à 1 km de la parcelle n°331 d'épandage la plus proche.</li> <li>2) A 1,07 km de la parcelle n°327 bâtiment d'élevage le plus proche,</li> <li>3) Hors périmètre d'estive</li> </ol>	 <p>Intérêt historique et culturel représentatif de l'activité agro-pastorale du Béarn</p> <p>Maison présente sur le cadastre napoléonien de 1813, ancien corps de ferme avec habitation et dépendances, bénéficiant d'une vue paysagère.</p>	
Electricité	AEP	Assainissement		
Déjà desservi	Déjà desservi	<p>Non compris dans le zonage d'assainissement collectif</p> <p>Capacité du sol à l'assainissement inconnu</p>	 	

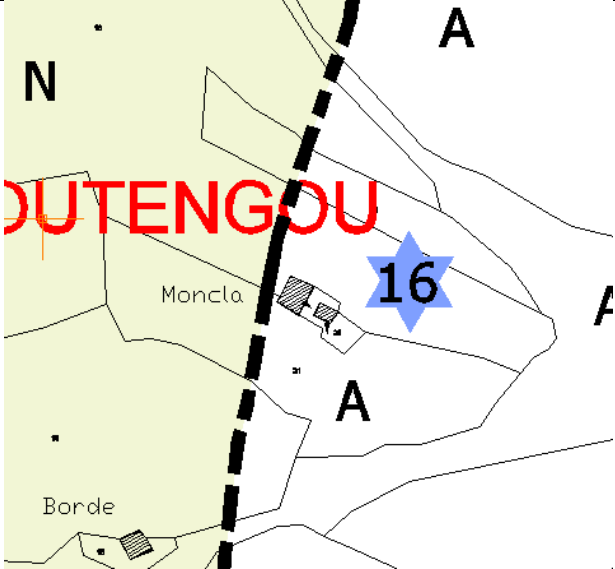




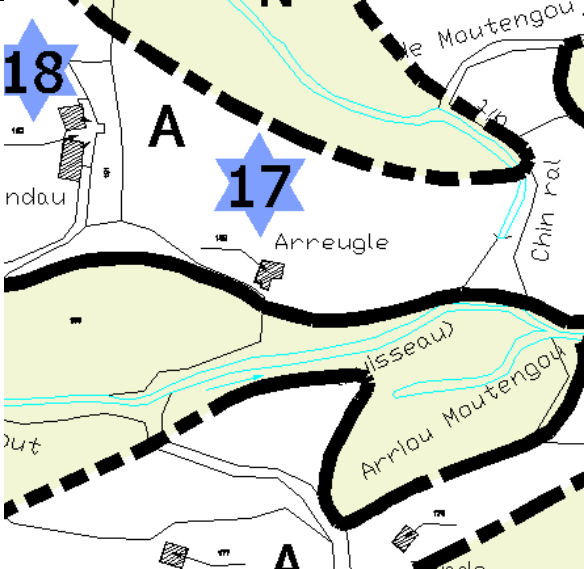


Numéro	Propriétaire Référence cadastrale	Activité agricole	Intérêt (d'après l'art.L.123-1 du code de l'urbanisme)
13	Particulier C1 43 Route du col de Houratatte	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) à 1,72 km de la parcelle n°331 d'épandage la plus proche.</li> <li>2) A 1,78 km de la parcelle n°327 bâtiment d'élevage le plus proche,</li> <li>3) Hors périmètre d'estive</li> </ol>	 <p>Intérêt historique et culturel représentatif de l'activité agropastorale du Béarn Bâtiment agricole : grange ancienne avec auvent récent</p>
Electricité	AEP	Assainissement	
Déjà desservi	Déjà desservi	<p>Non compris dans le zonage d'assainissement collectif</p> <p>Capacité du sol à l'assainissement inconnu</p>	 



Numéro	Propriétaire Référence cadastrale	Activité agricole	Intérêt (d'après l'art.L.123-1 du code de l'urbanisme)	
14	Particulie C1 27  Route du col de Houratatte r	1) à 2,07 km de la parcelle n°331 d'épandage la plus proche. 2) A 2 ,13 km de la parcelle n°327 bâtiment d'élevage le plus proche, 3) Hors périmètre d'estive		Intérêt historique et culturel représentatif de l'activité agro-pastorale du Béarn Ancienne borde
Electricité	AEP	Assainissement		
Déjà desservi	Déjà desservi	Non compris dans le zonage d'assainissement collectif  Capacité du sol à l'assainissement inconnu		



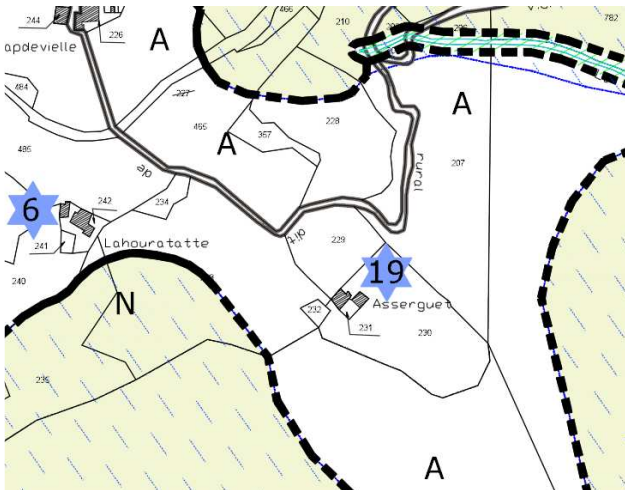
Numéro	Propriétaire Référence cadastrale	Activité agricole	Intérêt (d'après l'art.L.123-1 du code de l'urbanisme)	
15	Particulier C1 168 Gouilhary Route du col de Houratatte	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) à 2.11 k328</li> <li>2) m de la parcelle n°328 d'épandage la plus proche.</li> <li>3) A 2;22 km de la parcelle n°327 bâtiment d'élevage le plus proche,</li> <li>4) Hors périmètre d'estive</li> </ol>		<p>Intérêt historique et culturel représentatif de l'activité agropastorale du Béarn</p> <p>Maison présente sur le cadastre napoléonien de 1813, ancien corps de ferme avec habitation et dépendances, bénéficiant d'une vue paysagère.</p>
Electricité	AEP	Assainissement		
Déjà desservi	Réseau à ≈ 190m	<p>Non compris dans le zonage d'assainissement collectif</p> <p>Capacité du sol à l'assainissement inconnu</p>		

Numéro	Propriétaire Référence cadastrale	Activité agricole	Intérêt (d'après l'art.L.123-1 du code de l'urbanisme)	
16	Particulier C1 20 Moncla Moutengou Route du col de Houratatte	1) à 2.13 km de la parcelle n°328 d'épandage la plus proche. 2) A 2,23 km de la parcelle n°327 bâtiment d'élevage le plus proche, 3) Hors périmètre d'estive		Intérêt historique et culturel représentatif de l'activité agro- pastorale du Béarn Ancienne ferme avec habitation et dépendances
Electricité	AEP	Assainissement		
Déjà desservi	Réseau à ≈ 170m	Non compris dans le zonage d'assainissement collectif  Capacité du sol à l'assainissement inconnu		

Numéro	Propriétaire Référence cadastrale	Activité agricole	Intérêt (d'après l'art.L.123-1 du code de l'urbanisme)
17	Particulier C1 189 Arreugle Chemin rural de bergout	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) à 2,43 km de la parcelle n°328 d'épandage la plus proche.</li> <li>2) A 2,54 km de la parcelle n°327 bâtiment d'élevage le plus proche,</li> <li>3) Hors périmètre d'estive</li> </ol>	 <p>Intérêt historique et culturel représentatif de l'activité agro-pastorale du Béarn Ancienne grange</p>
Electricité	AEP	Assainissement	
Déjà desservi	Déjà desservi	<p>Non compris dans le zonage d'assainissement collectif</p> <p>Capacité du sol à l'assainissement inconnu</p>	 

Numéro	Propriétaire Référence cadastrale	Activité agricole	Intérêt (d'après l'art.L.123-1 du code de l'urbanisme)
18	Particulier C1 192 Candau Chemin rural de bergout	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) à 2,52 km de la parcelle n°328 d'épandage la plus proche.</li> <li>2) A 2,63 km de la parcelle n°327 bâtiment d'élevage le plus proche,</li> <li>3) Hors périmètre d'estive</li> </ol>	 <p>Intérêt historique et culturel représentatif de l'activité agro-pastorale du Béarn Ancienne ferme avec habitation et dépendances</p>
Electricité	AEP	Assainissement	
Déjà desservi	Déjà desservi	<p>Non compris dans le zonage d'assainissement collectif</p> <p>Capacité du sol à l'assainissement inconnu</p>	



Numéro	Propriétaire Référence cadastrale	Activité agricole	Intérêt (d'après l'art.L.123-1 du code de l'urbanisme)	
19	Particulier C2 231 Asserguet Chemin de Proudouqui	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) à 531 m de la parcelle n°331 d'épandage la plus proche.</li> <li>2) A 610 m de la parcelle n°327 bâtiment d'élevage le plus proche,</li> <li>3) Hors périmètre d'estive</li> </ol>		<p>Intérêt historique et culturel représentatif de l'activité agro-pastorale du Béarn</p> <p>Maison présente sur le cadastre napoléonien de 1813, ancien corps de ferme avec habitation et dépendances,</p>
Electricité	AEP	Assainissement		
Déjà desservi	non desservi	<p>Non compris dans le zonage d'assainissement collectif</p> <p>Capacité du sol à l'assainissement inconnu</p>	